DU JEUDI 31 AOUT 2017 À 20 HEURES

CONVOCATION DU 20 AOUT 2017

ORDRE DU JOUR:

- Admissions en non-valeur ;
- Délibération budgétaire :
- Acquisition d'une parcelle ;
- Rapport annuel pour 2016 sur le Service de l'eau ;
- Rapport annuel pour 2016 sur le Service de l'assainissement ;
- Présentation du rapport annuel 2016 du SITOMAP sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ;
- Présentation du rapport annuel 2016 de Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;
- Questions diverses.

L'an deux mil dix-sept, le trente et un août à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DI STEFANO, Maire.

Présents: Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Olivier DURAND, Jackie BRUNEAU, Palmyre VOIZE, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Secrétaire de séance : Cédric CORMIER

Absents excusés: Emmanuel VERDONI, Muriel FOUCHE, Bruno CHAVANES

Absent: Emmanuel DUPUIS,

0 0

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2017-33 Admission en non-valeurs des pièces présentées par le Trésorier

Le Conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par le Trésorier sur des admissions en non-valeur de plusieurs titres émis sur les années antérieures et pour lesquels il lui est impossible de recouvrir les sommes.

Le Conseil se prononce favorablement pour la liste

- n° 2297570232 pour un montant de 369.49 euros
- n° 2410940832 pour un montant de 80 euros

Le Maire est autorisé par le Conseil municipal à enregistrer les écritures correspondantes dans les budgets concernés aux imputations c/6541 et c/6542.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-34 Décision modificative n°1 : Reprise des résultats à la suite de la dissolution des CCAS de Yèvre-la-Ville et Yèvre-le-Châtel

Le Conseil municipal:

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Est informé qu'à la suite de la dissolution du CCAS de Yèvre la Ville et de celui de Yèvre-le-Châtel, par délibérations du 16 juin 2017, le Trésorier a procédé aux écritures de dissolution en date du 24 juillet 2017.

L'actif et le passif étant à intégrer au budget communal il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget afin d'augmenter le C/002

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de passer les écritures suivantes au budget communal

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	recette	002	+ 1 773.52
Fonctionnement	dépense	6184	+ 1 076.00
Fonctionnement	dépense	6225	+ 88.20
Fonctionnement	dépense	6231	+ 609.32

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-35 Acquisition d'une parcelle de terrain

Considérant l'intérêt, notamment pour la sécurité des promeneurs, du projet de création d'un chemin de randonnée en contre-bas des remparts de Yèvre-le-Châtel, reliant la rue de Nascelles à la rue de Souville, concrétisé par la création d'une Zone d'aménagement différée, dénommée "ZAD du chemin des remparts", par arrêté préfectoral du 11 août 2015;

Considérant l'opportunité que constitue l'acquisition à l'amiable d'une partie d'une parcelle située dans cette ZAD et contiguë à celle déjà achetée par la Commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la partie de la dite parcelle, cette acquisition étant réalisée par acte administratif ;
- Autorise le Maire, d'une part, à faire réaliser le bornage de cette partie de parcelle et, d'autre part, à signer les actes correspondant à l'acquisition et à passer les écritures comptables qui en résultent ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-36 Rapport annuel pour 2016 du Service public de l'eau

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel pour 2016 du Service public de l'eau qui récapitulent les données techniques (nombre d'abonnés, volume d'eau acheté au Syndicat de production BEGY et vendu aux abonnés, analyse de conformité) et économiques (prix de l'eau et modalités de facturation aux abonnés, facture type, encours de la dette...).

Et, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel du Service public de l'eau pour 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-37 Rapport annuel pour 2016 du Service public de l'assainissement

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel pour 2016 du Service public de l'assainissement qui récapitule les données techniques (nombre d'abonnés, volumes facturés aux abonnés, indicateurs de performance de la station, traitement des boues, conformité des rejets....) et économiques (prix de l'eau traitée et modalités de facturation aux abonnés, facture type, encours de la dette...).

Et, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel du Service public de l'assainissement pour 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-38 Présentation du rapport annuel 2016 du SITOMAP

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, pour l'année 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-39 Présentation du rapport annuel 2016 de Beauce Gâtinais Valorisation (BGV)

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le Conseil municipal prend connaissance :

- de courriers concernant des demandes de récompenses, de tarifs préférentiels ou de réductions de taxes. Il considère, compte tenu notamment du contexte budgétaire actuel, qu'il n'est pas souhaitable de leur donner une suite favorable dans la mesures où celle-ci seraient de nature à susciter d'autres demandes, ou de générer rétrospectivement des frustrations ;
- des remerciements du Comité des fêtes et du Club des anciens pour les subventions qui leur ont été versées ;
- des informations relatives à la future fourrières départementale et donne son accord à la demande d'adhésion de deux nouvelles communes ;

Il donne également son accord à une demande concernant une intervention sur un chemin, à Rougemont, afin de procéder à des travaux d'enfouissement de tuyaux d'irrigation.

Il tient par ailleurs à rappeler, à certains agriculteurs, qu'ils doivent respecter les bornages des chemins et que leurs cultures doivent rester dans les limites de leurs parcelles.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 22 heures Affiché le 5 septembre 2017

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

Les membres présents,

Le Maire,

Alain DI STEFANO